



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels administratifs
techniques, sociaux et de santé**

Arrêté portant avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

**La rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France**

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat (structure du corps des adjoints administratifs, fonctions et modalités de recrutement).

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat

ARRÊTE

Article 1 : Les adjoints administratifs dont les noms suivent sont inscrits, au choix, au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe au titre de l'année 2026 :

CIVILITE	IDENTITE	AFFECTATION
Monsieur	FROMM Kevin	UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 juin 2026

Pour la rectrice de la région académique Ile de France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités,

Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,
Et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines,

Thibaut PIERRE